

Conditions générales de LOT of CARP

A. LOT of CARP s'engage à

1. être présent au lieu et à l'heure convenus
2. remettre le bateau carpe en bon état avec les accessoires et les équipements
3. remettre le bateau avec les réservoirs de gaz et de carburant pleins
4. instruire le client sur le bon usage du bateau et des équipements avant le départ

B. Le client s'engage à

1. régler l'intégralité du coût de la location, les éventuels frais d'annulation, ainsi que la caution, même s'il ne se sert pas du bateau, ou seulement pour une partie de la période de location.
2. avoir une certaine expérience de navigation.
3. utiliser le bateau pour une navigation de pêche, en tenant compte du guide d'instruction.
4. suivre les instructions de LOT of CARP et des autorités fluviales.
5. ne pas confier le bateau à des personnes qui ne figurent pas sur le contrat de location.
6. restituer le bateau à l'heure convenue selon le contrat, dans le même état qu'au moment de la remise, sauf usure régulière. Au cas où le client ne souhaite pas, ou ne peut pas nettoyer le bateau, les frais de nettoyage sont de €80,-

C. CAUTION

Le client dépose une caution de € 500,- en espèces, au début de la période de location. Cette somme sera restituée au client, sans prélèvement de frais d'administration, déduction faite des sommes dues.

D. ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

1. Toute annulation doit être faite par courrier, et en recommandé
2. Frais d'annulation .
 - Toute annulation de location jusqu'à J-90 inclus entraînera le remboursement de la location, déduction faite de 15 % pour frais d'annulation.
 - Toute annulation de location jusqu'à J-60 inclus entraînera le remboursement de la location, déduction faite de 50 % pour frais d'annulation.
 - Toute annulation de location jusqu'à J-30 inclus entraînera le remboursement de la location, déduction faite de 70 % pour frais d'annulation.
 - Toute annulation de location jusqu'à J-3inclus entraînera le remboursement de la location, déduction faite de 90 % pour frais d'annulation.
 - Au-delà du J-3 aucune annulation ne sera possible et aucun remboursement ne pourra être réclamé.

E. ANNULATION DU FAIT DU CLIENT PENDANT LE SEJOUR

Si le client décide d'abrégé son séjour il se concertera avec LOT of CARP sur la procédure à suivre ; LOT of CARP essaiera d'avancer la location suivante d'un ou de plusieurs jours. A défaut, le client devra à LOT of CARP € 75 par jour, pour frais d'administration supplémentaires.

F. ANNULATION/MODIFICATION DU FAIT DE LOT OF CARP

LOT of CARP se réserve le droit de modifier le contrat si les circonstances le demandent, ainsi que le droit d'annuler la réservation en cas d'événements de force majeure. (mauvaises conditions météorologiques, problème technique, avarie bateau, avarie moteurs, etc...).

Exceptionnellement LOT of CARP peut être contraint à modifier entièrement la réservation, entre autres concernant le changement de bief, des dates de réservation ou du type de bateau. Si nous devons procéder à une modification totale de votre réservation (qui ne résulte pas d'un non- paiement de votre part) , LOT of CARP

- A) vous proposera une activité alternative de la même qualité, voire une qualité meilleure, si disponible.
- B) Vous proposera une activité alternative de moindre qualité en vous remboursant la différence de prix.
- C) annulera la réservation en vous remboursant la totalité des sommes versées, exception faite des frais d'annulation. Nous vous conseillons vivement de nous donner un numéro à contacter en cas d'urgence, au cas où nous serons dans l'obligation de modifier votre réservation à court terme, en raison de circonstances imprévues.
- D) LOT of CARP se réserve le droit de changer le lieu d'embarquement à tout moment.

G. NON-RESPECT DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

1 . En cas de non-respect des obligations contractuelles par l'une des deux parties, l'autre partie a le droit de résilier le contrat intégralement ou partiellement, La résolution du contrat implique le droit de demander le remboursement de dommages encourus en raison de la résolution si celle-ci est attribuable à l'une des deux parties.

2.En cas de résolution ou de résolution partielle du contrat du fait de LOT of CARP, les sommes versées pour la location ou la caution seront remboursées en fonction du nombre des jours restants, sans que le locataire ne puisse prétendre à des dommages ou intérêts.

3. Si le client manque de restituer le bateau à l'heure convenue, une majoration proportionnelle du prix de la location sera facturée ainsi que les frais d'administration encourus.

H. FRAIS ENCOURUS PENDANT LA PERIODE DE LOCATION

1. Les frais encourus pendant la période de location, en dehors de ceux nécessités par l'usage du bateau (carburant etc.), sont à la charge du client.

2. Les frais nécessaires pour l'entretien courant, réparations, remorquage, renflouage en raisons de pannes mécaniques sont à la charge de LOT of CARP. Le client en informera LOT of CARP. Remboursement uniquement sur factures détaillées. Le client rapportera les parties défectueuses dans la mesure du possible.

I. RESPONSABILITES ET ASSURANCES

1. En cas de vol, de saisie ou de dégâts au bateau ou à l'équipement ou aux accessoires, le client en informera LOT of CARP. Le client suivra les instructions du loueur.

2. Le client est responsable pour les dégâts survenus, et les frais de remorquage et de renflouage qui en résultent.

3. Le vol ou les dégâts au bateau ou à l'équipement ne sont pas assurés. LOT of CARP se réserve le droit de demander le remboursement des dégâts causés par le fait des clients pendant la période de location. Le client est obligé d'avoir une assurance de responsabilité civique.

4. LOT of CARP décline toute responsabilité pour les dommages et pertes de quelque nature que ce soit, concernant les effets personnels, objets ou matériels embarqués à bord par les passagers.

5. LOT of CARP décline toute responsabilité en cas de décès ou de blessures du client et des dommages en résultant, sauf attribuables à une négligence coupable du client.

6. Les risques de l'accès à l'appontement et au bateau sont à la charge du client.

7. Le client est responsable des dommages matériels causés aux propriétés de LO of CARP ou de tiers, si elles résultent de non-observation des règles ou d'actes inconsidérés.

8. Le client s'engage à informer LOT of CARP verbalement et par écrit, de toute sorte de dommages survenus et ceci dans les meilleurs délais.

9. Le client déclare que chacun des passagers est au courant des risques et des responsabilités mentionnés ci-dessus.

I. LITIGES

En cas de litige, LOT of CARP et le client s'obligent à se rapprocher pour trouver une solution à l'amiable. S'ils ne parviennent pas à trouver un terrain d'entente, ledit litige sera